

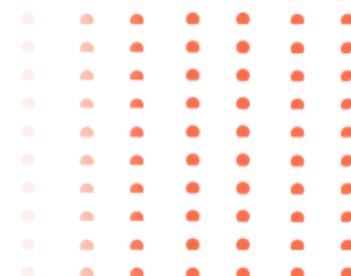
OFFRE DE FORMATION

Elaborer un plan de mobilité simplifié sur son territoire



en distanciel

03 avril 2025





La Loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019, a redéfini les outils juridiques qui permettent la construction et la mise en oeuvre d'une politique de mobilité locale en fonction des besoins de chaque territoire. Dans les zones peu denses et les territoires de villes moyennes, l'outil proposé est le plan de mobilité simplifié (PdMS). Souple et opérationnel, ce plan permet de définir les actions à mettre en oeuvre sur le territoire, organiser le pilotage et l'évaluation de ces actions, le tout sur la base d'un diagnostic partagé des enjeux et priorités locales.

Avec la prise de compétences AOM, de nombreuses collectivités souhaitent utiliser cet outil pour bâtir leur stratégie de mobilité. D'autres déjà compétentes ont besoin d'un plan de mobilité simplifié pour mettre à jour leur politique, et prendre en compte l'élargissement des champs d'action de la compétence mobilité depuis l'adoption de la loi LOM. Enfin certaines, plus en amont dans leur réflexion, ont besoin d'évaluer ce que pourrait leur apporter un plan de mobilité simplifié, et les moyens à mobiliser.

Cette formation leur apportera les éléments fondamentaux nécessaires pour se lancer, et leur permettra de se familiariser avec les méthodes à utiliser et avec les contenus possibles pour leurs actions.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue du module, les stagiaires doivent être en capacité de :

- Connaître les grandes étapes de l'élaboration d'un PdMS et le conduire jusqu'à son approbation ;
- Savoir quels partenaires mobiliser dans la démarche, et comment mener la concertation ;
- Comprendre les enjeux d'un diagnostic des mobilités et en maîtriser les bases ;
- Appréhender la diversité des pistes d'actions mobilisables



PUBLIC



- Techniciens des collectivités locales, autorités organisatrices de la mobilité (Communautés de communes nouvellement AOM, communautés d'agglomérations, PETR AOM, Régions)
- Acteurs de la mobilité et de l'aménagement de l'espace public (bureaux d'études...)

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Aucun



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- exposés théoriques
- apports techniques
- retours d'expérience
- mises en situation

MÉTHODES D'ÉVALUATION

- évaluation finale sous forme de questionnaire

FRAIS D'INSCRIPTION

500 € HT par stagiaire (TVA à 0%)

DURÉE

1 Jour

PROGRAMME



MATIN

9h00 : Recueil des attentes des stagiaires, stades d'avancement des projets de PDMS

9h20-10h00 : La mobilité en-dehors des grandes agglomérations : quelques repères

10h-11h15 : Le plan de mobilité simplifié : vue d'ensemble

11h15-12h00 : Le diagnostic mobilité sur son territoire : comment procéder ?

APRES -MIDI

14h00-16h30 : Retours d'expériences et travail collaboratif

- élaborer une méthode pour sa démarche de concertation avec les habitants et la société civile
- de la stratégie au plan d'actions
- les questions-clés à se poser avant de se lancer

16h30-17h15 : Évaluation et conclusion de la formation



LES ATOUTS DU CEREMA

- ✓ Des équipes pluridisciplinaires et expertes (aménageurs, ingénieurs, techniciens)
- ✓ De nombreuses années d'expérience opérationnelle au service des collectivités territoriales
- ✓ Des participations actives à l'édition de normes et règlements, aux côtés des pouvoirs publics et de réseaux de partenaires et d'experts reconnus

COORDINATION DE LA FORMATION

Mathias Gent

Chef de Projets "planification de la mobilité" au
Cerema Territoires et ville

INFORMATION ET INSCRIPTION

formation.catalogue@cerema.fr